

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 32 (1934)

Heft: 5

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXe assemblée
ordinaire des délégués le 21 avril 1934 à Lucerne

Autor: Dändliker

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eine Erweiterung der Taxationskommissionen kommt statutengemäß nicht in Frage, dagegen beantragt die Delegiertenversammlung der Hauptversammlung eine Ergänzung der Zentraltaxationskommission durch 2 Suppleanten.

Schluß der Sitzung 17 Uhr.

Der Protokollführer: *Dändliker.*

Société suisse des Géomètres.

Procès-verbal

de la XX^e Assemblée ordinaire des délégués le 21 avril 1934 à Lucerne.

La séance est ouverte à 14 h 15, elle est conformément aux statuts présidée par le président central M^r Bertschmann.

Sont présents: comme représentants du comité central: Bertschmann, Kübler, Dändliker;

| | | |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| de la section | Argovie-Bâle-Soleure: | Hablützel, Rahm |
| » | bernoise: | Bangerter, Vogel |
| » | fribourgeoise: | Gendre |
| » | genevoise: | Délessert |
| » | des Grisons: | Tröger |
| » | Suisse orientale : | Früh, Kundert |
| » | tessinoise: | Keller |
| » | vaudoise: | Nicod, Etter, Pouly |
| » | valaisanne: | Carrupt |
| » | Suisse centrale-Zoug | Widmer |
| » | Zurich-Schaffhouse: | Fisler, Meyer, Steinegger |
| du groupe des fonctionnaires: | | Moll |
| » | praticiens: | Schärer, Werffeli |

1^o *Constitution de l'assemblée.* Le secrétaire central Dändliker est chargé du procès-verbal; Kundert et Pouly sont nommés scrutateurs et Etter est désigné comme traducteur.

2^o *Procès-verbal.* Le protocole de la XIX^e Assemblée ordinaire des délégués à Zurich est lu et adopté.

3^o *Rapport annuel 1933.* Le rapport annuel publié dans les numéros de mars et avril du journal est admis.

4^o *Comptes 1933 et budget 1934* (voir publication dans le numéro de mars 1934). Après lecture du rapport des vérificateurs, les comptes sont approuvés.

Une première somme de 500 francs prévue dans le budget 1934 pour l'établissement d'une table générale, comprenant la matière contenue dans le journal des géomètres dès sa fondation jusqu'à ce jour donne lieu à une discussion. Carrupt et Hablützel demandent de plus amples renseignements à ce sujet et le renvoi à une assemblée ultérieure; après délibération et décision d'établir également un catalogue de la bibliothèque, le budget est adopté. Il en est de même de la proposition de maintenir à fr. 20 la cotisation annuelle.

5^o *Rapport sur la question du personnel auxiliaire.* Le président central Bertschmann rapporte sur les dispositions prises par le comité

central au sujet de l'apprentissage, de l'éducation, des examens, du lieu des cours, de la question du titre (encore en suspens). Le rapporteur donne en outre connaissance de l'issue négative de la requête des techniciens-géomètres concernant l'amendement des prescriptions. Schärer et Carrupt recommandent une modération dans l'éducation des apprentis.

Les dispositions prises par le comité central au sujet du personnel auxiliaire sont adoptées.

6° *Congrès international des géomètres en 1934 à Londres.* Le programme concernant cette manifestation est distribué aux membres présents.

7° *Divers et propositions individuelles.* Le lieu de l'assemblée générale de 2 jours pour 1935 est encore à fixer. Bâle entrerait éventuellement en ligne de compte.

La commission cartographique projette la publication d'un mémoire concernant ses travaux. C'est avec un vif regret que l'assemblée des délégués prend connaissance de la démission de Monsieur le conseiller fédéral Häberlin chef du département de justice et police. Les géomètres perdent en ce magistrat un vaillant protecteur de la mensuration cadastrale suisse. Plenis d'espoir dans l'avenir les géomètres suisses saluent le nouveau chef du dit département Monsieur le conseiller fédéral Baumann.

Il n'est pas donné suite à une requête de Nicod demandant que les correspondances avec les sections romandes se fassent en langue française. Le représentant de la section tessinoise fait part de l'attitude de la société tessinoise des ingénieurs et architectes à l'égard des géomètres, soit: Elimination du géomètre dans les travaux de constructions. Les autres sections n'ont pas connaissance d'un tel procédé.

8° *Taxations.* Schärer rapporte sur la réduction de 10%. Rey-Bellet trouve les prix trop bas pour les régions montagneuses et propose de ce fait une réduction de 6% ainsi qu'une révision du tarif des mensurations cadastrales. Carrupt voudrait voir dans la commission centrale de taxation, des représentants des régions montagneuses.

Bertschmann recommande l'adoption des 10% de réduction ainsi qu'une révision des tarifs à présenter à la commission centrale de taxation.

Rey-Bellet retire sa proposition et l'assemblée des délégués propose à l'assemblée générale l'adoption de la réduction prévue soit: 10%. Cette proposition sera accompagnée d'une résolution présentée par Délessert et conçue en ces termes. Tenant compte de la situation financière précaire de notre pays, les géomètres suisses se déclarent d'accord avec une réduction de 10% sur les prix du tarif de 1927.

Cette réduction a un caractère provisoire et sera annulée sitôt après l'augmentation des traitements des fonctionnaires fédéraux.

Les tarifs concernant les abornements et la mise à jour ne sont pas soumis aux votes de l'assemblée des délégués. Après délibérations et déclarations de la part de Bangarter, Etter, Schärer et Vogel on constate la nécessité d'une étude détaillée de la question des tarifs au sein des sections et d'une nouvelle séance de la commission centrale des taxations.

La question trouvera sa solution après l'adoption des tarifs par l'assemblée générale, ceci conformément au § 17 des statuts.

Une augmentation de la commission de taxation n'est pas conforme aux statuts, cependant l'assemblée des délégués propose à l'assemblée générale de compléter la commission centrale de taxation par la nomination de 2 membres suppléants.

Clôture de la séance à 17 heures.

Le secrétaire: *Dändliker.*